

Vidéosurveillance en abattoirs : par qui, pour quoi?

Le SPAGRI-CFDT déplore que la souffrance animale existe dans les abattoirs. Parmi les mesures du rapport de la [commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie](#), **l'augmentation des effectifs des services vétérinaires** apparaît indispensable. Mais la mesure du rapport proposant d'installer le **contrôle vidéo** dans les abattoirs interroge : **qui** regardera les images enregistrées par les caméras ?

La chute des effectifs des **services vétérinaires** ⁽¹⁾ est une réalité (leurs effectifs sont en baisse de 19% sur dix ans), malgré une timide et récente stabilisation. Cette baisse a proportionnellement moins touché les effectifs d'inspecteurs en abattoirs que les autres domaines d'inspection. Et l'inspection en protection animale, si elle fait clairement partie des obligations, peut parfois être reléguée au second plan pour des raisons d'effectifs trop tendus, devant la priorité historique donnée de fait à l'inspection en hygiène alimentaire (inspection sanitaire des viandes et des animaux). N'oublions pas que **tous** les animaux sont également

inspectés (individuellement pour les mammifères) à leur arrivée, pour vérifier qu'ils ne sont pas malades ou inaptes à l'abattage.

Les inspections obligatoires couvrent aussi la traçabilité, les déchets et sous-produits, les gestes et procédures, les enregistrements – comme les relevés de températures ou les analyses bactériologiques – et le plan HACCP de l'établissement.

Dans ce contexte, il est évident que la solution pour mieux contrôler la protection animale est **d'allouer plus de temps d'inspection aux postes sensibles, et donc plus d'effectifs !** La vidéosurveillance seule est à notre avis une « fausse bonne idée », qui, pour être efficace, demande du **personnel qualifié dédié au visionnage et aux actions correctives éventuelles**. Avec ou sans caméras, il faudra donc ajouter du personnel formé.

Et si nous avons des agents compétents, **pourquoi les cacher derrière des caméras ?**

Pour la CFDT, la voie à suivre comprend également une meilleure formation des salariés des abattoirs (notamment à la protection animale) et une amélioration de leurs conditions de travail (sécurité, cadences).

.

Communiqué de la Fédération générale de l'agro-alimentaire (FGA-CFDT) sur le sujet

⁽¹⁾ Les « Directions des Services Vétérinaires (DSV) », qui dépendaient du ministère en charge de l'agriculture, ont été fusionnées avec les services de la répression des fraudes dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques) depuis 2010. L'ensemble est maintenant partie intégrante des DDPP ou des DDCSPP (directions départementales de la protection des populations, et selon les départements, de la cohésion sociale), sous l'autorité du préfet du département, lui-même relevant du Premier ministre.